

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2020201272

Dossier numéro : 2020-02-20/07

Titre

20 FEVRIER 2020. - Extrait de l'arrêt n° 30/2020 du 20 février 2020 (Numéro du rôle : 7084) annulation

Source : COUR CONSTITUTIONNELLE

Publication : Moniteur belge du 12-03-2020 page : 14918

Entrée en vigueur :

Table des matières

Art. M

Texte

Article M.

En cause : le recours en annulation de l'article 167, 7°, de la loi du 18 juin 2018 " portant dispositions diverses en matière de droit civil et des dispositions en vue de promouvoir des formes alternatives de résolution des litiges " (modification de l'article 577-7 du Code civil), introduit par la SA " Service & Development Group Belgium ".

Par ces motifs,
la Cour
annule l'article 167, 7°, de la loi du 18 juin 2018 " portant dispositions diverses en matière de droit civil et des dispositions en vue de promouvoir des formes alternatives de résolution des litiges ".